

# Mixité sociale et libre choix scolaire : mise en œuvre du système de double quota à Gand.

---

ESTELLE CANTILLON, Université libre de Bruxelles

(en collaboration avec Jean-Pierre Verhaeghe, président de la plateforme locale de concertation (LOP) des écoles fondamentales de Gand)

# Partie 1 : éléments de contexte



# Les inscriptions scolaires en Flandre

---

- Art. 24 de la Constitution : liberté de choix
- Décret « égalité des chances » de 2002
  - Réaffirme le droit à l'inscription
  - Création des **plateformes locales de concertation**
- Décret « droit à l'inscription » de 2011
  - Procédures et règles de priorité pour allouer les places dans les écoles, sur base des préférences exprimées
  - Système de **double quota** (favorisés, défavorisés) afin de promouvoir la mixité
  - Un élève est **défavorisé** si sa mère n'a pas obtenu son diplôme d'études secondaires ou si sa famille bénéficie d'une allocation scolaire pour un enfant inscrit dans l'enseignement flamand

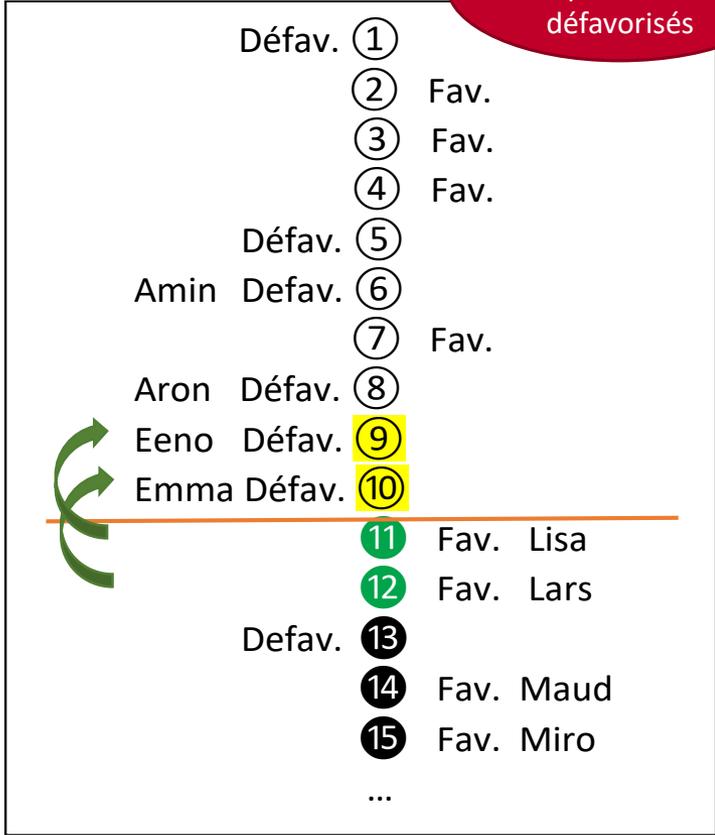


# Le système du double quota

- Après allocation des élèves prioritaires, places résiduelles pré-allouées en fonction de la **composition sociale cible**
- Élèves soumettent leurs préférences (classement) des écoles
- Dans chaque école, élèves acceptés sur base de la distance domicile-école jusqu'à ce que le quota soit atteint
  - Si un élève est accepté dans plusieurs écoles, seule la place dans son école préférée est allouée, les autres sont libérées et proposées aux élèves suivants sur la liste

= optimise la mixité sociale tout en respectant les préférences parentales et autres critères

10 places, 4 pour les défavorisés



# Les plateformes locales de concertation (2002)

---

- Rassemblent tous les acteurs de l'éducation dans une zone géographique :
  - Directions et pouvoirs organisateurs d'écoles
  - Centres d'orientation
  - Représentants des syndicats, associations de parents d'élèves, associations de lutte contre la pauvreté, défense des minorités, ...
- Missions de promotion des conditions d'apprentissage et de développement de tous les élèves, lutte contre l'exclusion, la ségrégation, la discrimination et la promotion de la cohésion sociale
  - Analyse de l'environnement scolaire
  - Promotion de la mixité sociale dans les écoles
  - Coordination et mise en œuvre des inscriptions scolaires

# Partie 2 : mise en œuvre du double quota

Adaptation au contexte local



# Établissement de la cible

- Définition des zones géographiques de référence
  - 16 (17) zones de référence sur base des districts administratifs en tenant compte des obstacles naturels et de la mobilité.
- Définition de la population de référence
  - Par défaut la population d'enfants résidants dans la zone, sauf si ratio nb d'enfants scolarisés / résidants  $> 1,5$ , auquel cas : population scolarisée.
  - Modulée par niveau.



# Transition et accompagnement

---

- **Possibilité** de cible intermédiaire pour les écoles dont la composition sociale actuelle est fort éloignée de la cible
  - Cible intermédiaire rapproche la composition sociale d'au moins 10 p.p. de la cible, revue annuellement
  - Exemple: cible "défavorisés" = 60%, proportion actuelle = 30% → cible intermédiaire 40%
- Campagnes d'information sur la procédure d'inscription (+ mobilisation des acteurs locaux) et promenades de quartier avec visites d'écoles
  - Accroître le taux de participation, encourager les demandes venant d'un public varié dans chaque école

# Adaptation en fonction de l'expérience

---

- Information tardive sur le statut des aînés de famille en classe d'accueil (critère de l'allocation scolaire ne s'applique qu'*ex-post*)
  - Cible spécifique « mère sans diplôme » en classe d'accueil
  - Calibration exacte laissée au choix de l'école en fonction de leur public
- Le cas des petites écoles, risque d'école « ghetto »
  - Plancher minimal de 5 enfants dans chaque catégorie, ultérieurement assoupli dans les écoles des quartiers aisés

# Partie 3 : impact du double quota

# Cadrage théorique

---

- **Limites pratiques du système de double quota**
  - N'intervient qu'en seconde ligne, une fois tous les élèves prioritaires admis → effet principal attendu au niveau des classes d'accueil
  - N'intervient qu'en cas de demande excédentaire et s'il y a des demandes des deux groupes (liberté de choix)
- **Effet direct et effet indirect du double quota**
  - Effet direct = impact sur la composition sociale de l'école où il s'applique
  - Effet indirect = impact sur la composition sociale d'autres écoles suite au report d'élèves

Effet net = effet direct + effet indirect
- **Inertie naturelle du système via la priorité des fratries + flux concentré en classes d'accueil**

# Impact

---

- Augmentation de la diversité sociale dans les écoles: de 40% à 60% d'écoles à moins de 10 p.p. de leur cible en 9 ans (classes d'accueil)
  - 4% des écoles peuvent encore être considérées comme ségréguées (plus de 30 p.p. de leur cible)
  - Exceptions locales (diversité stagnante ou en diminution; effet indirect)
- Diminution progressive du nombre d'élèves et d'écoles impactés par le double quota
- Peu d'impact sur la longueur du trajet domicile-école
- Pas d'impact sur la capacité du système à satisfaire les préférences (pour chaque perdant il y a un gagnant)
- Entre 60% et 70% des parents soutiennent la politique de promotion de la diversité sociale dans les écoles

# Conclusion : leçons et perspectives

# Leçons et perspectives

---

- La question de la diversité sociale est un sujet qui divise
- Rôle majeur de la plateforme locale de concertation dans l'émergence d'un consensus et la calibration du mécanisme
  - Analyse des données, promotion d'un débat informé
  - Composition inclusive, décroisée, favorable à la construction de solutions
- Adaptation locale source d'efficacité et d'adhésion
  - Efficacité: réponses aux difficultés techniques (données, petites écoles, ...)
  - Adhésion: via le processus participatif et réactif, inclusivité
- Malgré son potentiel limité par construction, le système de double quota a augmenté la mixité sociale, sans effet contraire sur les autres indicateurs

# Merci pour votre attention

---

ESTELLE CANTILLON